



Contact

Nom : Marie-Christine Reiners

Fonction : Secrétaire

Tel : 03 84 63 09 72 / Mail : mairie.clairegoutte@wanadoo.fr

Clairegoutte est un village de 398 habitants situé dans le département de la Haute-Saône et membre de la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont (CCRC). Primée et reconnue pour ses actions et ses projets environnementaux, Clairegoutte détient le titre de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.



Contexte

Depuis 2015, la commune a mis en place une plateforme de compostage sur son territoire. Les habitants peuvent y déposer leurs déchets verts et biodéchets après avoir récupéré la clé et s'être identifiés en Mairie. La plateforme est divisée en deux parties : les matières à broyer (branchages, taille de haie sauf thuyas et conifères) d'un côté et de l'autre, les déchets directement compostables (tonte, feuilles, sciure et copeaux, épluchures, fruits...). Une à deux fois par an, les branchages sont broyés par l'employé communal grâce au broyeur que la CCRC met à disposition de ses communes membres. Il gère également le compostage en remuant régulièrement les déchets apportés et en y intégrant du broyat.



Objectifs

- ⇒ Gérer les déchets verts de la commune et ses habitants sur place et ainsi limiter les déplacements
- ⇒ Proposer un service aux habitants et une alternative au brûlage des déchets verts désormais interdit
- ⇒ Produire du broyat utilisable en paillage et du compost pour les plantations communales
- ⇒ Mettre le compost à disposition des habitants



Résultats

Résultats qualitatifs

- ⇒ Production d'un broyat et d'un compost de qualité



Mise en place de l'action

Planning/déroulement

- ⇒ 18 mars 2015 : mise en service de la plateforme et démarrage du compostage
- ⇒ À venir : mise à disposition du compost pour les habitants

Moyens humains

- ⇒ La secrétaire de mairie qui donne les clés pour accéder à la plateforme et tient un registre
- ⇒ L'employé communal qui se charge du compostage et du broyage

Moyens techniques

- ⇒ Plateforme de compostage
- ⇒ Broyeur de végétaux mutualisé par la CCRC

Moyens financiers

- ⇒ Investissement pour la création de la plateforme
- ⇒ Location et carburant pour le broyeur

Partenaires mobilisés

- ⇒ Communauté de Communes Rahin et Chérimont

Points de vigilance

Respect de la réglementation en vigueur concernant les déchets verts et le compostage.

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/12/cir_36288.pdf

Reproductibilité

Action reproductible dans n'importe quelle commune disposant d'un employé.